L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 18 JANVIER 1856.

Publié et imprimé par G. F. WEBBER & Co., E. D. WEBBER, J. HILL, Rue de Chartres No. 85, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS: PRIX DE L'ABONNEMENT:

ABONNÉ A LA CAMPAGNE.

Les portraits de l'Abeille sont distribués à ceux de ses abonnés qui en ont fait la demande. A ceux qui ne le font pas, ils sont remis sur demande. Il est présumé tous les abonnés ont pris leurs dispositions pour payer régulièrement chaque mois pour un mois en avance, soit comptant, soit par mandat sur la poste, soit par un compte particulier pour une aussi courte période, pour éviter toute difficulté dans la comptabilité, nous avons résolu de tout bonnement autoriser nos porteurs à nous représenter. C'est dans l'intérêt de ceux qui ne le font pas. Ceux qui ne le feront devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

LA DOUANE.

Nous avons signalé l'autre jour quelques uns des abus qui se sont introduits dans l'administration de la douane de notre ville, et nous aurons probablement occasion de revenir sur ce sujet. Les nouveaux règlements du prompte expédition des affaires sont telles que plusieurs fortes maisons de notre place ont pris, dit-on, la résolution de faire bâtir à New-York les marchandises qui leur correspondent d'Europe transportées par qu'ici directement pour la Nouvelle-Orléans.

Il semble que tout se conspire pour ruiner notre commerce d'importation. Au lieu de faire tous nos efforts pour attirer à nous les produits étrangers, nous les éloignons de notre port par d'inutiles vexations, des rigueurs abusives et un intolérable actoritarisme d'impôts indirect. Le commerce de notre ville a mille fois raison de se protéger et de faire diriger à New-York ce qui jusqu'à ce moment lui parvenait ici sans la Nouvelle-Orléans souffrira certainement du nouvel état de chosses, devra-nous dont toujours condamnable ou gouvernement des entrées et de la préoccupation ignorante ?

La Chambre de Commerce de notre ville se propose d'adresser une pétition au secrétaire du trésor et au Congrès, et nous apprenons avec plaisir qu'un comité a été nommé dans ce but. Le gouvernement doit protection à notre commerce ; espérons qu'il la lui accordera. Il nous a déjà envoyé de Washington ou de New-York une sorte de dictateur qui s'est avisé de tout bouleverser à la douane. C'est, nous assure-t-on, à ce fantasque commissaire et au système nouveau qu'il a inaugurés, que l'on doit les lenteurs et les mille vexations dont se plaint le commerce. Il est inouï qu'un seul homme puisse faire tant de mal. Les intentions de la personne dont il s'agit peuvent être excellentes, mais à coup sûr le résultat de ses singulières réformes n'est pas de nature à lui valoir notre reconnaissance.

Il y a bien un collecteur à la douane, mais qui le connaît seulement ? Entend-il quelque chose à l'administration compliquée dont il devrait être le principal ressort ? M. Porter est sans cesse de Washington ; soit ignorance, soit faiblesse, il ne sait pas user de l'autorité dont il est investi et il est aveugle à ce qu'il devrait commander.

Un correspondant nous adresse un aperçu du déplorable état de choses qui existe à la douane, nos rédacteurs publient de judicieuses observations sur ce sujet, et nous recommandons les lecteurs en général et des puissants seigneurs du fisc en particulier. Nous espérons que cette lettre ne sera pas la dernière :

Depuis que nous avons eu la visite, à la Nouvelle-Orléans, d'un inspecteur général des Douanes, il se commet journellement des abus si nombreux, que nous croyons devoir en signaler quelques-uns, qui serviront de point de départ, pour l'exposé du même, aux réclamations que nous ne cesserons de faire au sujet de l'administration de la douane, à Washington probablement, afin de mettre un terme aux vexations sans nombre et aux pertes que l'on est obligé de subir depuis l'arrivée du chef de l'inspection dont nous parlions plus haut.

Sans vouloir critiquer le système actuel de jauge, qui est le seul en vigueur, et qui, en son nom des [illegible] et sur lequel nous reviendrons [illegible], il était très juste, il [illegible] de faire un nouveau règlement, de faire son entrée en une demi-heure ; actuellement il faut que le nombre d'heures nécessaires qu'on [illegible] faire une entrée, dépasse parfois deux heures de temps [illegible] fait même trois. Les formalités [illegible] à remplir sont si nombreuses que notre service entendu des employés trois-cependant s'en plaindre très-amèrement, car il y a une chose qu'aucun homme de ce pays-ci ne supporte, c'est avec la différence : c'est de voir qu'on fasse payer indûment à tout le commerce un temps précieux.

Nous avons dit que nous condamnons le système actuel de percevoir les droits d'douane ; et en effet, l'application d'un très peut nombre d'articles sur lesquels on perçoit des droits ad valorem, tous les gouvernements d'Europe ont reconnu à quel point il est difficile d'imposer les marchandises importables, et pour ce petit nombre d'articles en a dont l'importation ne dépasse pas [illegible] qui le mettent à [illegible] ; ceux-ci, [illegible] ; ceux-ci, [illegible] ; ceux-ci,